

FINALITÉ

 Promouvoir l'accès à la culture et à des activités sportives pour les enfants scolarisés de 6 à 16 ans provenant de familles confrontées à des difficultés socio-économiques

PUBLIC

 Familles chalonnaises fragilisées économiquement ayant des enfants âgés de 6 à 16 ans et scolarisés

DOMAINE D'INTERVENTION

- Participation aux frais d'inscription et de licence pour des activités auprès d'organismes sportifs ou culturels agréés dont le siège est situé à Chalon-sur-Saône
- Accès cinéma et espace nautique de Chalon-sur-Saône

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Âge
- Domicile
- Identité et situation administrative
- Ressources : reste à vivre inférieur à 260 € mensuel
- Ces conditions sont définies dans le règlement de l'aide sociale facultative

FORME DE L'AIDE

- Numéraire, fortement limité
- Paiement au tiers par mandat administratif
- Ticket cinéma
- Carte piscine

MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE

- Elle peut être attribuée dans la limite de 80 € par enfant

FRÉQUENCE

- Dans la limite du montant maximum par année civile